

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Fonction publique, Collèges et Institut Pinel

Volume 4 no 12 – 1^{er} juin 2020

Négociation 2020

Le SPGQ présente une contre-proposition

Le SPGQ vient de déposer une contre-proposition aux représentants patronaux pour la négociation des conventions collectives de la fonction publique, des collèges et de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

Offre de l'employeur

À l'instar des autres syndicats, le SPGQ s'est vu offrir par l'employeur un contrat de travail de 3 ans comprenant des augmentations de 1,75 % en 2020, 1,75 % en 2021 et 1,5 % en 2022.

L'offre patronale comprend également un montant forfaitaire de 1000 \$ pour le personnel professionnel au 18^e échelon, de 600 \$ pour tous et une prime pour certains spécialistes en technologies de l'information.

Contre-offre du SPGQ

En réponse à cette offre, le SPGQ a demandé à l'employeur des augmentations de 6,4 % sur trois ans, soit 2,2 % pour 2020, 2,2 % pour 2021 et 2 % pour 2022. Le SPGQ rejette les montants forfaitaires puisqu'il ne s'agit pas de montants récurrents et qu'ils ne permettent pas de cotisations au régime de retraite. Il propose d'utiliser ces sommes autrement.

Le syndicat réclame notamment deux jours de congés mobiles et une clause remorque. Il demande aussi une clause de protection « IPC », afin que les augmentations de salaire soient plus généreuses si la hausse de l'indice des prix à la consommation se révélait plus élevée que les augmentations consenties.

Particularités des secteurs

Certaines demandes du SPGQ varient en fonction des secteurs. Ainsi, pour ses membres des collèges, le syndicat souhaite une clause pour régler la question des conseillers pédagogiques. Il demande également la formation d'un comité qui aurait pour objectif d'apporter des solutions pour l'attraction et la rétention du personnel, pour contrer la discrimination systémique et pour reconnaître l'éducation supérieure. Une somme équivalant à 3 % de la masse salariale y serait consacrée.

Pour ses membres de la fonction publique, le SPGQ demande de considérer le temps travaillé au-delà de la 35^e heure comme des heures supplémentaires à taux majoré. Il veut aussi deux jours de congé pour responsabilités familiales.

Le SPGQ a fait la même demande au sujet des heures supplémentaires pour ses membres de la santé. Il réclame également cinq jours de formation professionnelle.